



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-91

**ASSAINISSEMENT**

**7 - Lancement d'une nouvelle procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de réhabilitation des réseaux intercommunaux d'eaux pluviales et d'eaux usées au lieu-dit « La Tête Richard » sur la commune de DOMONT, suite à la résiliation avec l'entreprise M3R (Opération n° 429 J2B)**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six septembre à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 20 septembre 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

**Date de la convocation :** le 20 septembre 2018,

**Nombre de délégués en exercice :** 70

**Président de séance :** Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

**Secrétaire de séance :** Ingrid DE WAZIÈRES - Déléguée titulaire de la Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES

**Présents : 43**

**CARPF :**

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Ingrid DE WAZIÈRES (Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SANTE-BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Alain SORTAIS et Brigitte CARDOT (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

**C3PF :**

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT)

**CAPV :**

Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÉT)

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 2**

**CARPF :**

Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES)  
Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

**Présents sans droit de vote : 2**

**CARPF :**

Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE)  
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

## ASSAINISSEMENT

**7 - Lancement d'une nouvelle procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de réhabilitation des réseaux intercommunaux d'eaux pluviales et d'eaux usées au lieu-dit « La Tête Richard » sur la commune de DOMONT, suite à la résiliation avec l'entreprise M3R (Opération n° 429 J2B)**

### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Le marché de l'opération n° 429 J2, portant sur des travaux de réhabilitation des réseaux intercommunaux au lieu-dit « La Tête Richard » sur la commune de DOMONT, a été attribué à l'entreprise M3R lors de la commission d'appel d'offres du 09 octobre 2017.

Toutefois, l'entreprise M3R a rencontré des difficultés dans le respect des exigences techniques du marché et a sollicité sa résiliation par courrier en date du 2 juillet 2018.

Conformément à l'article 46.3.1.g) du CCAG Travaux, il est nécessaire pour le SIAH de procéder à la résiliation du marché, sans indemnisation ni pénalité, et de relancer une nouvelle procédure de marché.

La nouvelle procédure, intitulée **429J2B**, porte sur les mêmes types de travaux.

Une inspection télévisée réalisée en juillet 2016 met en évidence que les collecteurs intercommunaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, présentent des défauts tels que des fissures, plusieurs déplacements d'assemblage, dégradation de surface, pénétration de racines et dépôts. Tous ces paramètres provoquent l'obturation des collecteurs eaux usées et entraînent une mise en charge du réseau et des débordements dans les champs avoisinants.

Le SIAH envisage de réhabiliter par l'intérieur les collecteurs intercommunaux d'eaux usées de diamètre 600 millimètres en béton armé d'une longueur de 955 mètres linéaires et d'eaux pluviales de diamètre 1 500 millimètres en béton armé d'une longueur de 87 mètres linéaires, ainsi que la mise à niveau de l'ensemble des regards enterrés (anciennement exploitation agricole), et la stabilisation des talus de part et d'autre de la piste créée.

La nouvelle consultation est lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles numéros 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.

Le coût des travaux est estimé à 700 000 € HT, y compris dépenses connexes.

Les crédits sont inscrits au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 23, article 2315 et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.

### *CECI EXPOSÉ*

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport d'Antoine ESPIASSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le projet de réhabilitation par l'intérieur des réseaux intercommunaux d'eaux pluviales et d'eaux usées au lieu-dit « La Tête Richard » sur la commune de DOMONT, estimé à 700 000 € HT,

**Considérant** la résiliation du marché public précédent portant sur cette opération,

**Considérant** la nécessité pour le syndicat de relancer la procédure d'attribution et de signer le marché public avec le(s) titulaire(s) relatif aux travaux de réhabilitation des réseaux intercommunaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sur la commune de DOMONT,

## ASSAINISSEMENT

7 - Lancement d'une nouvelle procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de réhabilitation des réseaux intercommunaux d'eaux pluviales et d'eaux usées au lieu-dit « La Tête Richard » sur la commune de DOMONT, suite à la résiliation avec l'entreprise M3R (Opération n° 429 J2B)

### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à relancer la procédure d'attribution et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de réhabilitation des réseaux intercommunaux d'eaux pluviales et d'eaux usées au lieu-dit « La Tête Richard » sur la commune de DOMONT (Opération N° 429J2B),
- 2- **Prend acte** que le montant des travaux est estimé à 700 000 € HT, y compris dépenses connexes,
- 3- **Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 23, article 2315 et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à la procédure de lancement et à l'attribution du marché public de travaux.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 26 septembre 2018

Guy MESSAGER,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 02.10.18  
Affichée le : 02.10.18  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
095-200049310-20180926-2018-91-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2018  
Date de réception préfecture : 01/10/2018